



LA CEREMONIE DE

50ème anniversaire de l'Union Africaine: Rôle de la Diaspora au développement...

13 décembre 2013, Rathaus, Parlement de Berne, Suisse

DOCUMENT D'INFORMATION

Longue de son expérience sur le territoire helvétique, Le Conseil de la Diaspora Africaine de Suisse (CDAS), se propose à l'occasion de la célébration du **50ème anniversaire du Panafricanisme et de l'Union Africaine**, de rassembler toutes les parties intéressées du monde politique, économique, scientifique, culturel et associatif, à la célébration du 50ème anniversaire de l'Union Africaine. La nuit de Gala va réunir des représentants des gouvernements africains, des institutions publiques et privées, des leaders dans le secteur privé, la diaspora africaine en Europe ainsi que des représentants des gouvernements et institutions suisses et européennes afin d'échanger et réfléchir ensemble sur les rôles et modalités de contributions triangulaires de la diaspora africaine, les pays d'origine et les pays d'accueil au développement de l'Afrique et les défis de l'intégration de la diaspora africaine dans les pays d'accueil.

La célébration appelle aussi pour quelques moments de réflexion, 50 ans après la fameuse allocution de **Martin Luther King** le 28 août 1963 titré « *I have a dream* » (*J'ai un rêve*) lors d'une marche sur Washington devant une foule d'environ 250'000 personnes. Cette allocution de liberté et égalité de tous devant la loi a non seulement changé la fondation des Etats Unis d'Amérique, mais aussi continue à transformer et influencer les principes et valeurs de notre société d'aujourd'hui. Hommage à toi Martin Luther. King!

Il est aussi l'occasion de souvenir le 50ème anniversaire de l'adhésion de la Suisse au Conseil de l'Europe le 6 mai 1963. Si la Suisse a toujours placé le respect de la volonté populaire au cœur de son système politique tout en accordant une importance particulière à la protection des droits individuels, son adhésion au Conseil de l'Europe en 1963 a eu une influence non négligeable sur le développement des droits fondamentaux dans le pays. C'est notamment dans le cadre du Conseil de l'Europe que la Suisse a ratifié en 1974 la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales du 4 novembre 1950 à Rome. Cet instrument a joué un grand rôle à guider les pratiques des autorités suisses en matière de respect des droits fondamentaux, la lutte contre toutes formes de discriminations, du racisme et surtout sa politique de migration.

L'adhésion a surtout permis à la Suisse de prendre part aux débats et faire entendre sa voix. Elle peut ainsi partager son expérience avec les autres pays et participer étroitement à la définition de normes européennes en matière de droits de l'homme, d'état de droit et de démocratie. Cinquante ans après l'adhésion, le Conseil de l'Europe reste pour la Suisse un lieu de rencontre et de débat important. Ce forum lui permet de participer pleinement et sur un pied d'égalité avec les autres pays membres, à la coopération européenne en matière de droits de l'homme, d'état de droit et de démocratie. Si de nombreux thèmes sont désormais abordés à Bruxelles plutôt qu'à Strasbourg, c'est au Conseil de l'Europe que les Etats européens créent et surveillent ensemble des standards applicables sur tout le continent.



1. RECAPITULATIF HISTORIQUE DE L'UNION AFRICAINE

Ce fût l'empereur éthiopien Hailé Sélassié après l'indépendance de la plupart des pays Africains au début des années soixante qui milita activement pour la création de l'Organisation de l'unité africaine. « Nous devons parler d'une même voix », disait celui qui présida l'instance panafricaine dès sa création en 1963. La plupart des 32 Etats qui créèrent l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) en 1963 étaient divisés entre les fédéralistes, menés par Kwame Nkrumah, et les « gradualistes », comme Senghor, qui voulaient d'abord d'une Afrique des Etats. Finalement, c'est la coopération qui l'emporta sur l'intégration.

Le Malien Modibo Keita participera activement à la rédaction de la charte de l'OUA aux côtés de Sylvanus Olympio, du Togo. Tous les deux seront renversés. Tour à tour, Hailé Sélassié et Kwamé Nkrumah perdront le pouvoir peu de temps après avoir signé la charte de l'OUA. Le Guinéen Diallo Telli, premier secrétaire de l'OUA, élu lors du sommet du Caire en 1964, a été rattrapé par la tragédie de la Guinée sékoutourienne.

L'OUA aurait disparu sans conduire à l'intégration de l'Afrique. En 1990, une session extraordinaire adoptait le plan d'action et l'acte final de Lagos, suivis une année plus tard du traité instituant la Communauté économique africaine (CEAF), des traités devraient conduire à un marché commun africain en 2025. En attendant, les courants économiques sont freinés par 53 frontières, plusieurs régimes commerciaux, fiscaux, douaniers, juridiques, etc.

La Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples est adoptée solennellement en 1981 par l'OUA. Ce dispositif limité par la sacrosainte règle de « non-ingérence » est freiné par une commission qui ne peut rendre qu'un rapport confidentiel aux chefs d'Etat. Entrée en vigueur en 1986, la charte a été suivie vingt ans plus tard, en 2006, par la création du Tribunal africain des droits de l'Homme, créé lors du 7e sommet de l'Union africaine à Banjul. Les détracteurs, qui ont vu les onze magistrats prêter serment, diront qu'il s'agit d'un clonage de la Cour européenne des droits de l'Homme, avec l'espoir que tout citoyen africain pourrait saisir directement cette haute instance sans passer par son Etat. Les ONG doivent encore ronger leurs freins.

L'Afrique du Sud devient le 53e membre de l'OUA lors du sommet de Tunis, tenu du 13 au 15 juin 1994. L'Union africaine succède à l'OUA lors d'un sommet extraordinaire à Syrte (Libye), du 6 au 9 septembre 1999. L'acte constitutif de l'UA ne sera adopté qu'une année plus tard à Lomé par 27 chefs d'Etat au terme de tractations difficiles. Toute référence à un calendrier pour parachever l'union est abandonnée. En 2010, l'Union africaine travaille toujours aux réglages d'une Haute-Autorité censée remplacer la Commission.

Aujourd'hui en 2013, la Commission de l'Union Africaine est présidée par la Sud-Africaine, Madame Dr. Nkosazana Dlamini Zuma. L'Assemblée des Chefs d'Etats, l'organe suprême de l'UA, est actuellement présidée par le Premier Ministre de l'Ethiopie, SE Hailemariam Desalegn. (<http://www.au.int>). La Banque Africaine de développement (AfDB) fondée en 1964 dont la mission est de promouvoir une croissance économique et une réduction de la pauvreté durables en Afrique est présidée par le rwandais, Donald Kaberuka (<http://www.afdb.org>). Notre leader et mentor continue à mener une vie paisible malgré les défis de la santé. Madiba, nous vous souhaitons un bon rétablissement. La vie exemplaire de **Nelson Mandela** continuera à influencer et guider nos leaders actuels et futurs.



2. L'AFRIQUE ET SA DIASPORA

2.1 Faits historiques

D'après la Commission de l'Union africaine, la diaspora africaine désigne « les personnes d'origine africaine vivant hors du continent africain, qui sont désireuses de contribuer à son développement et à la construction de l'Union africaine, quelles que soient leur citoyenneté et leur nationalité ». Dès lors, il s'agit de toutes les personnes où qu'elles se trouvent à travers le monde ayant des racines africaines. Entre dans cette catégorie, la diaspora noire d'Amérique latine, d'Amérique du Nord, des Caraïbes et bien évidemment d'Europe. De plus en plus, la diaspora africaine se construit la vie parmi les géants asiatiques de l'Inde et Chine. Nous ne saurions oublier les Noirs ou Kahlouck de la péninsule arabique du Proche et Moyen-Orient de confession musulmane ainsi que les Noirs de confession juive d'Israël encore appelés les Falachas originaires d'Éthiopie. Le poids humain de la diaspora africaine d'Europe par exemple, son pouvoir financier, le savoir et savoir-faire de ces Africains éparpillés à travers tout le continent européen représente un véritable capital.

La diaspora africaine est la 6ème région africaine ou le 54ème pays du continent. On estime aujourd'hui que la diaspora africaine en Europe avoisinerait une dizaine de millions et sa mine d'or grise constituée essentiellement d'une forte diaspora intellectuelle serait de plus en plus importante à l'échelle de toute l'Europe. En termes de flux financiers en direction d'Afrique, La diaspora africaine en Europe aurait transféré respectivement en 2010, 2011 et 2012, 21, 22 et 24 milliards de dollars. On estime d'ailleurs que les transferts de fonds de la diaspora africaine d'Europe seront encore plus importants au cours des années 2013 et 2014 pour se situer respectivement autour de 25 et 27 milliards de dollars.

Une bonne politique de gouvernance en matière d'investissement et de retour de cette diaspora africaine en Europe peut favoriser comme feedback sur les investissements pour les pays. L'Égypte, le Maroc et le Nigéria sont les plus grands bénéficiaires, sur le continent, du transfert de fonds de la diaspora africaine. Par ailleurs, cette diaspora a un savoir et un savoir-faire qui peut être d'une grande utilité pour le développement durable de l'Afrique. Le continent africain doit impérativement adopter une politique incitative pour rechercher l'expertise de sa mine d'or grise éparpillée partout dans le monde entier. Il est lamentable que le continent africain dépense chaque année plus de 4 milliards de dollars pour l'utilisation des experts occidentaux sur le continent alors que les experts africains sont éparpillés partout dans le monde.

Au lieu d'utiliser uniquement le savoir-faire occidental, dans le cadre de la coopération, il serait également souhaitable de faire appel à l'expertise de sa diaspora intellectuelle. Cette politique a au moins deux avantages : tout d'abord, l'utilisation de l'expertise de la diaspora africaine a l'avantage de créer un pont entre ces derniers et l'Afrique, mais aussi de favoriser les vacances de cette diaspora en Afrique. C'est dans cette perspective que Nigerians in Diaspora Organisation Europe, Switzerland chapter, a établi, avec l'aide et soutien de Direction de Développement et Coopération (DDC) et le gouvernement Nigérian, une école de formation technique à Lagos, Nigeria où la diaspora nigériane en Europe va investir son know-how acquis dans les pays d'accueil à la jeunesse du Nigeria. Cette politique aura pour effet de promouvoir un tourisme de la diaspora qui va générer d'énormes ressources financières dans l'économie africaine. Ensuite, la reconnaissance du know how de cette diaspora par les leaders politiques va également encourager le retour de certains d'entre eux en Afrique. Ainsi, au lieu d'espérer un transfert de technologie du Nord vers l'Afrique, c'est cette diaspora de la matière grise qui va aider au transfert des connaissances. Ce transfert de technologie sur le continent va permettre le saut qualitatif de l'Afrique dans l'économie du savoir. Il va aider aussi à relever le niveau du système éducatif



en facilitant l'accès au même savoir-faire aux ingénieurs, chercheurs et professeurs des universités et centres de recherche en Afrique. L'exode des cerveaux sera ralenti comparativement à la saignée que nous observons en ce moment. En effet, on estime qu'environ 23,000 universitaires quittent l'Afrique chaque année et cela coûte environ 4 milliards de dollars.

Pour l'organisation internationale des migrations (OIM), plus de 300.000 spécialistes africains habitent à l'extérieur de l'Afrique et d'autres Africains hautement qualifiés quittent le continent africain chaque année sans la garantie de revenir. La diaspora, d'une manière générale dans les pays en développement, constitue la deuxième source de devises étrangères et dans certains pays, ces transferts de fonds sont devenus la première source de devises devant l'aide publique au développement accordée à ces États.

En 2004, les transferts des fonds de la diaspora dans les pays en développement, notamment sur le continent africain, s'élevaient à 126 milliards de dollars. Pendant la même période, les flux d'investissement directs étrangers avoisinaient 165 milliards de dollars alors que l'aide publique au développement durant la même année était estimée à 79 milliards de dollars. Si on ajoute à ces transferts d'argent par les canaux officiels, l'envoi des devises par les moyens non officiels, on se rend vite compte que la diaspora africaine d'une manière générale notamment celle de l'Europe est une ressource stratégique majeure pour l'Afrique et son développement.

2.2 Capital humain :

Cette diaspora africaine est donc un capital humain et une ressource nécessaire que les dirigeants africains et pays d'accueil doivent absolument rechercher l'expertise pour le décollage de l'Afrique. C'est ainsi que ces derniers participeront efficacement à la prospérité du continent noir. Il revient donc aux leaders politiques d'avoir une vision du futur ou un réel plan d'action pour profiter beaucoup plus encore de l'expertise de sa forte diaspora éparpillée à travers le monde. Ces Africains d'Europe comme du reste du monde veulent apporter leur pierre à l'édification d'une Afrique riche et prospère d'ici une à deux générations. Comme tous les Africains sur le continent, la diaspora africaine aimerait voir l'Afrique jouer un rôle non négligeable dans ce 21^{ème} siècle dans la marche des affaires du monde.

2.3 Capital Educatif :

Le système éducatif, dans de nombreux pays africains, est obsolète parce qu'il est calqué sur le modèle occidental d'une certaine époque. Il ne répond plus aujourd'hui aux exigences d'un monde en perpétuelle mutation ainsi qu'aux défis actuels des États du continent pour soutenir la croissance démographique, les réformes politiques, économiques et sociales dans la perspective du développement durable et humain intégral.

Pourtant, nous savons que l'éducation est la base de la liberté. C'est la source de toute velléité de lutte pour la justice et d'amélioration des conditions de vie. Tant qu'un peuple est moins éduqué ou mal éduqué, il est difficile pour lui d'œuvrer efficacement au développement harmonieux de son pays. Les universités et écoles d'ingénieurs en Afrique ne répondent presque plus à leur mission de l'unité de l'enseignement et de la recherche ainsi que de l'appui au développement. Les centres de recherche qui existent ne valorisent pas toujours les résultats de la recherche pour permettre à l'Afrique de participer à l'aventure scientifique et technologique à l'échelle mondiale. C'est l'une des raisons pour lesquelles la part du continent africain dans la production scientifique mondiale est passée de 0,5% au milieu des années 1980 à 0,3% au milieu des années 1990. La fuite des cerveaux vers l'Occident creuse encore davantage ce déséquilibre parce que ces derniers ne sont pas sollicités pour apporter leur know how en



sciences et technologies. Les moyens financiers mis à la disposition des équipes de recherche sont insuffisants. Finalement, les chercheurs en Afrique qui cherchent, on en trouve mais les chercheurs africains qui trouvent, on en cherche. D'où l'importance d'associer la diaspora intellectuelle africaine dans la mise sur pied des centres de recherche d'excellence et d'un système éducatif de qualité. Ce système éducatif passe par une réforme en profondeur de l'enseignement aussi bien au niveau primaire, secondaire qu'au niveau universitaire. La diaspora intellectuelle a l'avantage d'évoluer dans un environnement où l'enseignement, à tous les différents paliers du système éducatif, est en constante amélioration.

Cet enseignement a permis de former des diplômés compétitifs et des travailleurs qualifiés, aptes à soutenir l'industrie en mettant à la disposition du grand public des produits innovants. Les exilés africains du savoir peuvent donc aider à revoir par exemple les différents programmes d'enseignement en Afrique afin de leur donner un bon contenu qui réponde aux exigences d'un continent qui aimerait aussi s'arrimer à la modernité en jouant un rôle non négligeable en sciences et technologies. Compte tenu de la modicité des moyens financiers des différents États du continent pour se doter des universités compétitives, il serait souhaitable pour ces derniers d'unir leurs énergies pour créer une université régionale à vocation scientifique et technologique. Chaque université sera dotée d'équipements de pointe où la fine crème des meilleurs élèves dans les différents pays de la région se retrouvera pour étudier. Ensuite, dans le cadre de la formation de ces étudiants, les États de chaque région pourront faire appel à l'expertise des meilleurs universitaires de la diaspora de leur région ou d'autres régions africaines pour participer à la formation.

2.4 Capital scientifique

Pour ce qui est de la recherche, les pays africains peuvent créer des masses critiques, des regroupements ou des pôles d'excellence pour la recherche. En fonction de l'intérêt pour la recherche et de leur application pour le développement des États africains, les pays africains pourront s'associer pour créer par exemple un centre de recherche en mathématiques et informatique en Afrique du Sud, un centre en recherche médicale et biotechnologie au Caire, un centre de recherche en agronomie et agroforesterie au Nigeria, un centre en recherche minière et pétrolière en RDC, ou l'expansion du Centre de Recherche sur l'Afrique et la Méditerranée (CERAM) au Maroc, un Centre Hospitalier Universitaire Africain à Luanda qui coordonne, centralise les recherches et travaux des autres pays africains avec les départements d'anesthésiologie, de pharmacologie, de chirurgie, de l'enfant et de l'adolescent, de gynécologie et d'obstétrique, d'imagerie et des sciences de l'information médicale, de médecine communautaire, de médecine génétique et de laboratoire, des neurosciences cliniques etc..

Les meilleures sommités africaines au sein de la diaspora dans les différents champs de recherche seront sollicitées pour rejoindre les différentes équipes de recherche. Ainsi, les résultats de la recherche vont servir à l'ensemble des États africains pour aider progressivement tous les pays à l'amélioration des conditions de vie ou d'existence des citoyens. En fonction de la richesse nationale ou du produit intérieur brut de chaque pays, les moyens financiers seront mobilisés pour les équipements et le fonctionnement des différents centres de recherche. Cette politique aura l'avantage de mettre sur pied de bonnes universités et des centres de recherche bien équipés. Ces structures académiques ou de recherche pourront attirer la diaspora intellectuelle à apporter leur savoir-faire au développement de l'Afrique. C'est dans cet esprit par exemple que les Européens se sont résolus pour créer près de Genève, le Centre européen de recherche nucléaire (CERN) où tous les physiciens européens dans le domaine, parmi les plus brillants de toute l'Europe, se retrouvent pour faire de la recherche. L'Afrique qui est presque inexistante dans le domaine de la recherche scientifique et technique doit impérativement adopter une politique similaire pour se doter au moins de centres de recherche ou d'universités de grande réputation



aux yeux du reste du monde. Cette union fera la force de l'Afrique et son rayonnement à l'échelle internationale.

Cette politique africaine en matière de recherche aura l'avantage d'attirer sa mine d'or grise d'Occident à se joindre à cette aventure scientifique et technologique pour le développement du continent. De nombreux intellectuels de la diaspora en Europe et en Amérique du Nord, Central et du Sud par exemple attendent de telles initiatives des dirigeants africains pour se rendre plus utiles au progrès du continent. Il faut aussi une réelle volonté en Afrique de créer des parcs industriels et scientifiques pouvant attirer la diaspora intellectuelle à faire des investissements favorisant la création d'emplois sur le continent.

2.5 Capital socio-économique

La diaspora africaine se renouvellera toujours grâce à l'équilibre de la nature alors que l'exploitation pétrolière et d'autres ressources naturelles est limitée sur une période donnée. La diaspora comme ressource n'aigüise pas autant d'appétits que le pétrole. Elle ne peut pas être facilement source de conflits ou de guerres civiles comme l'or noir avec généralement l'influence des acteurs nationaux et étrangers. L'or gris peut favoriser durablement le transfert de connaissances ou de technologies en Afrique. La diaspora intellectuelle africaine peut aider à améliorer des bonnes pratiques dans la gouvernance dans nos États contrairement au contraire de certaines ressources minérales qui sont au cœur des malversations financières avec les connexions à l'extérieur. Cette diaspora peut aussi jouer le rôle de lobbying pour l'Afrique auprès des pays d'adoption.

La diaspora africaine peut également aider à relancer l'industrie touristique à l'échelle continentale si des politiques incitatives sont mises sur pied par des leaders politiques pour attirer ces derniers. Ces politiques incitatives vont encourager le retour à la source de cette diaspora dans l'optique de renforcer le lien d'appartenance, le pont entre ces Africains de l'étranger et le continent de leur origine. Le tourisme de la diaspora peut générer d'énormes rentrées financières qui vont aider à la création de nombreux emplois directs et indirects. Si l'or noir peut être facilement contrôlé par les pouvoirs en place en Afrique, l'or gris est difficilement contrôlable par les dirigeants africains et peut constituer un relais important d'informations des citoyens vivant sur le continent auprès de nombreux cercles de décision en Occident.

Par sa maîtrise des réseaux sociaux, la diaspora africaine est une ressource géostratégique pour le progrès de l'Afrique et peut jouer également un important rôle d'acteur géopolitique. Le plus important est de savoir s'en servir judicieusement afin de sortir l'Afrique du sous-développement. Le rôle de la diaspora devient de plus en plus un sujet d'actualité à travers le monde.

2.6 Mise en œuvre du Conseil Mondial de la Diaspora Africaine

Il n'est donc plus question pour la classe politique africaine et pays d'accueil de se limiter aux discours et aux promesses souvent non tenus et creux. Il est temps de passer aux actions concrètes pour tirer le meilleur parti de l'expertise et des richesses de sa diaspora pour espérer sortir du cercle vicieux du sous-développement. Il ne suffit donc pas de créer sur papier la diaspora Africaine comme la sixième région d'Afrique. Où se trouve donc la place de la diaspora africaine au siège au sein de l'Union Africaine basée à Addis Abéba en Ethiopie? Par quel processus de consultation cette diaspora est-elle engagée à la prise des décisions par l'Union Africaine, des Etats Africains ou les pays d'accueil? Quelle politique d'intégration existe-il tant au niveau des Etats Africains qu'à l'Union Africaine? Ce sont des questions que continueront à nous préoccuper car nous sommes d'avis qu'il est maintenant l'heure de passer à l'action.



La diaspora africaine doit impérativement s'unir par la création d'un Conseil Africain de la Diaspora d'Europe et voire mondial pour être au cœur de la perspective du développement des États africains. Ce Conseil manifesterait globalement la volonté de participer et contribuer à ce défi de taille de notre époque. Il importerait aux dirigeants des pays et de l'UA de l'associer dans un environnement sécuritaire et favorable à l'éclosion de la recherche scientifique et technologique.

C'est dans cette perspective d'idées, de visions et de volonté communautaire, que le Conseil de la Diaspora Africaine de Suisse en partenariat avec ses associés, projette de fêter le 50ème anniversaire de l'Union Africaine dans une ambiance de réflexion et de projection pour l'avenir.

Le Conseil de la Diaspora Africaine de Suisse, fondé le 6 novembre 2010 comme une organisation faitière de la diaspora Africaine en Suisse, travaille depuis mars 2011 avec l'Office fédéral des migrations ODM pour le recensement des organisations et l'intégration des Africains en Suisse. Depuis le début du 2013, le CDAS étudie avec la Direction du développement et de la coopération DDC sur les modalités de participation de la diaspora Africaine à la coopération internationale et au développement de l'Afrique. Pour plus d'informations concernant le CDAS, prière de consulter notre site www.africancouncil.ch

Nous exprimons nos remerciements au gouvernement et peuple du canton de Berne qui nous ont fait l'honneur de nous donner la salle du parlement pour la célébration de cette cérémonie. Merci beaucoup !

N*O*U*S C*E*L*E*B*R*O*N*S L*A*F*R*I*Q*U*E





THE ORGANIZING TEAM / L'EQUIPPE D'ORGANISATION

1. Espace Afrique Internationale/GE
2. Nigeria Business Forum in Switzerland
3. Co-Habiter/VD
4. Organisation Sportive Africa-Suisse/GE
5. Association CADD: Citoyens en Action pour la Démocratie et le Développement/FR
6. SAF Swiss African Forum /BE
7. NIDOE Swiss
8. Association AIBE/BE
9. Inside Africa Switzerland, Wil/SG
10. Eritreische Verein Sarnen/OW
11. AASMS Groupe Magreb/ZH
12. Eritrea Diaspora Network Chur/GR
13. ADYNE: African Diaspora Youth Network Europe
14. Swiss Minors Biel/BE
15. Afrikanische Verein Region Basel/BS
16. Solinetz Afrika/ZH
17. Centre Ivoire La Chaux-de-fonds/NE
18. Coeur d'Afrique/NE
19. Présence Africaine Bienne/BE
20. SwissBreeze.net
21. FUNA Fundacion Natacha/BE
22. Somalischer Verein Basel/BS
23. Eritreische Frauen Verein Biel/BE
24. Comunità Africana del Ticino CAT/TI
25. Association Centre Culturel Africain de Berne/BE
26. African Link Organisation/ZH
27. African Mirror/BE
28. Soul Light Entertainment/BE
29. Delta State Diaspora Organization, BE
30. Eritreische Vereinigung Ost Schweiz/SG
31. African Diaspora Council of Switzerland

PARTNERS OF THE AFRICAN COUNCIL/ PARTENAIRES DU CONSEIL AFRICAIN

Office fédéral des migrations / Federal Office for Migration ODM
Swiss Agency for Development and Cooperation SDC
FIMM Schweiz, Forum pour l'intégration des migrants en Suisse
UNIA Schweiz
Group of African Ambassadors in Switzerland